

**COMMUNE DE  
TOURRETTE-LEVENS**  
(Alpes-Maritimes)

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	24
NOMBRE DE VOTANTS	25

REF : 28.04.2026/24

*République Française***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026****FINANCES COMMUNALES - BUDGET  
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée délibérante que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat.

Le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

La commune a choisi d'adopter le compte financier unique de manière anticipée d'un an, à compter de l'exercice 2025 ;

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière : les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable : le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;

- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne : des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 549 888,08 €	5 892 284,24 €	11 442 172,32€
	Recettes réalisées	3 471 533,42 €	6 101 259,98 €	9 572 793,40€
	Restes à réaliser	747 772,97 €	0 €	747 772,97 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	4 679 468,56 €	5 892 284,24 €	10 571 752,80 €
	Dépenses réalisées	2 026 805,29 €	5 739 967,05€	7 766 772,34 €
	Restes à réaliser	1 563 346,83 €	0 €	1 563 346,83 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 1 444 728,13 €	+ 361 292,93 €	+ 1 806 021,06 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 870 419,52 €	0 €	- 870 419,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 574 308,61 €	+ 361 292,93 €	+ 935 601,54 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 815 573,86 €	0 €	- 815 573,86 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>Excédent/déficit</b>	<b>- 241 265,25 €</b>	<b>361 292,93 €</b>	<b>120 027,68 €</b>

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. La présidence est assurée par Roland HESSE, premier adjoint.

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver le compte financier unique 2026.

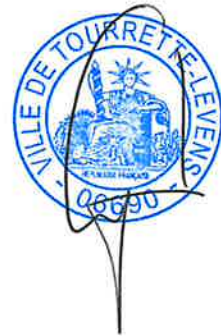
**Le Conseil municipal,**

après en avoir délibéré, par 21 voix **POUR**, et 4 **ABSTENTIONS** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO et Mesdames GILARDI-COMPARETTO Véronique et Laure GINOUSE).

- **Approuve** le compte financier unique 2026.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Bertrand GASIGLIA.



**COMMUNE DE  
TOURRETTE-LEVENS**  
(Alpes-Maritimes)

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	24
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 28.04.2026/25

*République Française***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026****FINANCES COMMUNALES - BUDGET  
AFFECTATION DU RESULTAT**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

**Monsieur le Maire** informe l'Assemblée délibérante que compte tenu du résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2025, il convient de reporter sur le budget primitif 2026 les sommes suivantes :

001 Solde d'investissement reporté (résultat de clôture)	574 308, 61 €
RAR déficit d'investissement	815 573,86 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	361 292,93 €
1068 Affectation en recette d'investissement (couverture besoin réel de financement)	241 265, 25 €
002 Excédent reporté	120 027,68 €

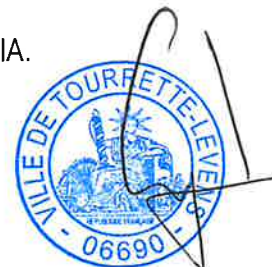
Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin de décider de l'affectation du résultat aux comptes 001, 1068 et 002 conformément au tableau ci-dessus.

**Décide**, à l'**UNANIMITE** des membres présents

⇒ **D'affecter** le résultat aux comptes 001, 1068 et 002 conformément au tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Bertrand GASIGLIA.



**COMMUNE DE  
TOURRETTE-LEVENS**  
(Alpes-Maritimes)

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	24
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 28.04.2026/26

*République Française***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026****FINANCES COMMUNALES - BUDGET  
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Les services fiscaux ont notifié les bases d'imposition pour l'année 2026 :

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux	Produit assuré
Foncier bâti	6 828 000 €	24,62 %	1 681 054 €
Foncier non bâti	61 200 €	25,18 %	15 410 €
TH (résidence 2 <sup>nd</sup> )	408 400 €	12,80 %	52 275 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 748 739 €</b>

<b>Allocations compensatrices</b>	<b>3 433 €</b>
<b>IFER / Pylônes</b>	<b>39 864 €</b>

Si l'on ajoute le produit assuré (1 748 739€), les allocations compensatrices (3 433 €), la taxe pylône (39 864 €) et le versement du coefficient correcteur (995 937 €) le produit fiscal assuré s'élève à : **2 787 973 €**.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de maintenir les mêmes taux d'imposition pour l'année 2026.

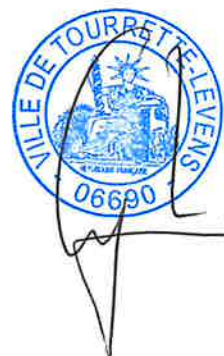
Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il convient de délibérer afin de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026.

**Le Conseil municipal**, ouï l'exposé du Maire,  
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Maintient** les mêmes taux d'imposition que l'année 2025,
- **Fixe** les taux d'imposition pour l'année 2026 :
  - Foncier bâti : 24,62 %,
  - Foncier non bâti : 25,18 %,
  - Taxe d'habitation (résidence 2<sup>nd</sup>) : 12,80 %.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Bertrand GASIGLIA.



**COMMUNE DE  
TOURRETTE-LEVENS**  
(Alpes-Maritimes)

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	25
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 28.04.2026/27

*République Française***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026****FINANCES COMMUNALES - BUDGET  
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Arrivée de Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire.

**Monsieur le Maire** donne connaissance du projet de budget primitif élaboré pour l'année 2026 qui se décompose de la manière suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 567 118,58 €	5 567 118,58 €
Investissement	4 082 504,67 €	4 082 504,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 649 623,25 €</b>	<b>9 649 623,25 €</b>

**FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement se décomposent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
002 résultat reporté	-
011 Charges à caractère général	1 718 654,60 €
012 Charges de personnel	2 811 400,00 €
014 Atténuation de produits	253 441,28 €
65 Autres charges de gestion courante	584 014,74 €

66 Charges financières	33 415,10 €
67 Charges exceptionnelles	500,00 €
68 Dotations aux provisions	69,00 €
Total des opérations réelles	5 401 494,72 €
042 Opérations d'ordre entre sections	160 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	5 623,86 €
Total des opérations d'ordre	165 623,86 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 567 118,58 €</b>

Les recettes de fonctionnement se décomposent comme suit :

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
002 résultat reporté	120 027,68 €
70 Produits des services et du domaine	770 222,30 €
73 Impôts et taxes	371 248,00 €
731 Fiscalité locale	2 885 962,00 €
74 Dotations et participations	1 095 106,60 €
75 Autres produits de gestion courante	261 052,00 €
77 Produits exceptionnels	2 500,00 €
013 Atténuation de charges	61 000,00 €
Total des opérations réelles	5 567 118,58 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 567 118,58 €</b>

## INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

<b>Dépenses d'investissement</b>	
001 Résultat reporté	
RAR dépenses	1 563 346,83 €
16 Emprunts et dettes assimilés	337 193,22 €
21 Immobilisations corporelles	128 081,96 €
23 Immobilisations en cours	1 603 882,66 €
020 Dépenses imprévues (sauf en M57)	0,00 €
Total des opérations réelles	3 632 504,67 €
041 Opérations d'ordre section d'investissement	450 000,00 €
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>450 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 082 504,67 €</b>

Les recettes d'investissement se décomposent comme suit :

<b>Recettes d'investissement</b>	
001 Résultat reporté	574 308,61 €
RAR recettes	747 772,97 €
10 Dotations fonds divers et réserves	269 648,19 €
1068 Réserves	241 265,25 €
13 subventions reçues	905 342,79 €

**AR Prefecture**006-210601472-20260428-27-BF  
Reçu le 04/05/2026

16 Emprunts et dettes assimilés	649,00 €
23 - Immobilisations en cours (238)	77 900,00 €
024 Produits des cessions d'immobilisations	650 000,00 €
<b>Total des opérations réelles</b>	<b>3 466 880,81 €</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	5 623,86 €
040 Opérations d'ordre entre sections	160 000,00 €
041 Opérations d'ordre section d'investissement	450 000,00 €
Dont 203 Etudes	
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>615 623,86 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 082 504,67 €</b>

Il appartient au Conseil municipal de délibérer afin d'approuver le budget primitif 2026 d'un montant toutes sections confondues de **9 649 623,25 €**.

**Le Conseil municipal,**

par 22 voix **POUR** et 4 voix **CONTRE** (Messieurs Jérôme BASTI, Georges COMPARETTO et Mesdames GILARDI-COMPARETTO Véronique et Laure GINOUSE).

- **Approuve** le budget primitif pour l'année 2026 d'un montant toutes sections confondues de **9 649 623,25 €**.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	25
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 28.04.2026/28

*République Française*  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026**

**VIE SCOLAIRE**  
**VOTE DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES COOPERATIVES SCOLAIRES**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante qu'il a été décidé, en concertation avec les directions des écoles de la commune, de doter ces dernières de budgets propres pour l'achat de fournitures diverses, les sorties scolaires, etc.

Cette gestion, pour des activités précédemment traitées comptablement directement par la mairie, vont permettre une autonomie plus large des établissements dans leur planification.

Le rapporteur rappelle en outre que pour l'année scolaire 2024-2025, la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires avait été augmentée de 2 €, pour passer à 46 euros par élève de primaire et 32 euros par élève de maternelle.

Le montant des aides ainsi définies s'élève à :

6574	COOPERATIVE SCOLAIRE TORDO	17 200,00
6574	OCCE ECOLE DU PLAN D'ARIOU	2 500,00
6574	OCCE ECOLE DU MOULIN	2 500,00

Il appartient au Conseil municipal d'approuver les subventions proposées dont le tableau ci-dessus sera annexé au budget primitif 2026.

**Le Conseil municipal**, oui l'exposé du Maire,  
après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** les subventions proposées dont le tableau ci-dessus sera annexé au budget primitif 2026.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Bertrand GASIGLIA.



NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	27
NOMBRE DE PRESENTS	25
NOMBRE DE VOTANTS	26

REF : 28.04.2026/29

*République Française*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 AVRIL 2026**

**ACTION SOCIALE  
VOTE D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tourrette-Levens, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire, suite à la convocation adressée le 15 avril 2026.

Était présent l'ensemble des membres du Conseil municipal, à l'exception de :

Madame Patricia RIERA, adjointe au Maire, représentée par Monsieur Roland HESSE, adjoint au Maire ; Monsieur Patrice BREMA, conseiller municipal ; représenté par Monsieur Michel MAURIN, conseiller municipal.

Madame Marie SEMENT, conseillère municipale, absente excusée.

La séance est ouverte par Monsieur Bertrand GASIGLIA, Maire de Tourrette-Levens, qui en assure la présidence.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal. Madame Laure GINOUSE, conseillère municipale, est désignée pour remplir ces fonctions.

Le rapporteur informe l'Assemblée délibérante qu'il a été décidé, en concertation avec les directions des écoles de la commune, de doter ces dernières de budgets propres pour l'achat de fournitures diverses, les sorties scolaires, etc.

Cette gestion, pour des activités précédemment traitées comptablement directement par la mairie, vont permettre une autonomie plus large des établissements dans leur planification.

Le rapporteur rappelle en outre que pour l'année scolaire 2024-2025, la participation de la commune aux frais de fournitures scolaires avait été augmentée de 2 €, pour passer à 46 euros par élève de primaire et 32 euros par élève de maternelle.

**Monsieur le Maire** propose à l'assemblée délibérante d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement de 35 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Tourrette-Levens.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver le montant de la subvention proposée au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

**Le Conseil municipal**, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des membres présents,

- **Approuve** le montant de la subvention proposée au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la commune.

Pour extrait conforme en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Bertrand GASIGLIA.

